

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, ET LE VINGT-SEPT AVRIL À 19 HEURES 15 MINUTES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents :

M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. David EYSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

Mme Fanette FESSY-PAQUET à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL
M. Alexandre SENERS à M. Jacques VIGNAL

Absents :

Mme Gaëlle GUILLERMIN

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, M. Clément MONNIER a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

NOMBRES DE MEMBRES

| En exercice | Présents | Votants |
|-------------|----------|---------|
| 19 | 16 | 18 |

DATE DE LA CONVOCATION

21/04/2023

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

21/04/2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2023-029 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD 264 ET DU PARKING - CHEMIN DES AIRES – ETAT - REGION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les projets d'aménagement de la RD 264 chemin des Aires ayant pour objectif de sécuriser les circulations piétonnes et cyclistes et de relier la voie verte sur l'axe partant des services techniques à la piscine communale René Seydoux et du parking dont le coût prévisionnel s'élève à :

- RD 264 chemin des Aires : 575 797.50 € HT soit 690 957.00 € TTC
- Aménagement du parking : 96 030.00 € HT soit 115 236.00 € TTC
- Coût total du projet : **671 827.50 € HT soit 806 193.00 € TTC**

sont susceptibles de bénéficier d'une subvention auprès de la Région et de l'Etat.

Les projets seront réalisés du dernier trimestre 2024 au 1^{er} trimestre 2025.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

ARRÊTE les projets d'aménagement de la RD 264 chemin des Aires et d'aménagement du parking comme indiqué ci-avant

SOLLICITE une subvention auprès de la Région et de l'État

INSCRIT le montant de ces dépenses au budget de la commune en section d'investissement

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Le Maire
Fabrice FOURNIER

